

AR Prefecture

005-210500237-20190515-20190515071-DE
Reçu le 21/05/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2019**

N° DEL 2019.05.15/071

Thème : PATRIMOINE 1

Objet : Tarifs activités
service du patrimoine.

Convocation :

Date : 07/05/2019

Affichage : 07/05/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 21

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Le mercredi 15 mai 2019 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice donne pouvoir à PETELET Renée;
AIGUIER Yvon donne pouvoir à MARCHELLO Marie;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUIGLI Catherine;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
BREUIL Marc donne pouvoir à GRYZKA Romain;

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans le cadre de la révision des recettes diverses de la commune, il est proposé à l'assemblée d'examiner les tarifs appliqués pour les offres de visites, ateliers et conférences au public, correspondant aux activités du service du patrimoine de Briançon, Ville d'Art et d'Histoire. L'application de ces tarifs se fera à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les recettes liées aux activités du service du patrimoine seront encaissées par la régie directe du service.

1. INDIVIDUELS

Prestations	Tarifs 2018		Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2019	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Visite classique <i>(gratuit pour les moins de 12 ans)</i>	6,20 €	4,60 €	6,50 €	4,80 €
Individuel jour férié – langue étrangère	7,20 €	5,60 €	7,20 €	5,60 €
Atelier Patri'mômes 6-12 ans <i>(Tarif réduit pour le Pass Sésame uniquement)</i>	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €
Visite spectacle <i>(gratuit pour les moins de 6 ans)</i>	8,60 €	6,00 €	9,00 €	6,30 €
Visite atelier <i>(gratuit pour les moins de 6 ans)</i>	10,00 €	8,00 €	14,50 €	12,50 €
Carte Pass Patrimoine <i>(donne droit à 3 visites classiques)</i>	15,00 €	11,00 €	16,00 €	11,50 €
Balades en raquettes <i>(Tarif réduit pour les 7-11 ans)</i>	28,00 €	15,00 €	29,00 €	15,00 €
Balades en VTT VAE	54,00 €	/	54,00 €	/
Balades à pied à la demi-journée <i>(Tarif réduit pour les 7-11 ans uniquement)</i>	28,00 €	22,00 €	28,00 €	22,00 €

Un nouveau tarif est créé pour prendre en compte une nouvelle typologie de visite :

	Plein tarif	Tarif réduit	Enfant 4-12 ans
Visite jeu <i>(gratuit pour les moins de 4 ans)</i>	7,50 €	5,80 €	2,50 €

De plus, il est proposé de supprimer les deux prestations suivantes pour obsolescence :

- Conférence pour les individuels qui sont dans les faits offertes par la municipalité ;
- Tarif réduit pour les groupes d'au moins 12 personnes lors des visites programmées pour les individuels.

La liste des bénéficiaires du tarif réduit s'établit comme suit :

- Demandeurs d'emploi ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Jeunes entre 6 et 16 ans selon la catégorie de visite (voir tableau tarifs individuels)
- Étudiants,
- Familles nombreuses ;
- Personnes détenant une carte d'invalidité ;
- Détenteurs de la carte Passeport Vacances (Gîtes de France) - sur les visites classiques ;
- Détenteurs d'un billet plein tarif de l'abbaye de Boscodon ou du site de Mont-Dauphin, selon le partenariat « Monumental » - sur les visites classiques ;

AR Prefecture005-210500237-20190515-20190515071-DE
Reçu le 21/05/2019

- Détenteurs de la carte Pass Patrimoine au-delà de la 3^{ème} visite (validité d'un an de date à date) - sur les visites classiques.

Pour bénéficier d'un tarif réduit ou d'une gratuité, il convient de présenter un justificatif, lors de l'achat du billet.

2. GROUPES ADULTES

Prestations (30 pers. max/guide)	Tarifs 2018 (tarif unique)	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2019 (tarif unique)
Visite 2h groupe adulte français	98,00 €	98,00 €
Visite 2h groupe adulte français - jour férié	110,00 €	110,00 €
Visite 2h groupe adulte en langue étrangère	124,00 €	124,00 €
Visite 2h groupe adulte en langue étrangère - jour férié	150,00 €	150,00 €
Tarif demi-journée	121,00 €	121,00 €
Tarif demi-journée - jour férié	170,00 €	170,00 €
Tarif journée	240,00 €	240,00 €
Tarif journée - jour férié	320,00 €	320,00 €
Supplément horaire visite	49,00 €	49,00 €
Supplément prestation en langue étrangère - demi-journée	36,00 €	36,00 €
Supplément prestation en langue étrangère - journée	60,00 €	60,00 €
Balades en raquettes à la journée pour un groupe de 8 adultes	220,00 €	220,00 €
Balades à pied à la demi-journée pour un groupe de 15 personnes	110,00 €	110,00 €
Balades à pied à la journée pour un groupe de 15 personnes	190,00 €	190,00 €
Conférence groupe	110,00 €	110,00 €
Visite « label tourisme et handicap »	/	52,00 €

3. GROUPES SCOLAIRES

Prestations (30 pers. max/guide)	Tarifs 2018 (tarif unique)	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2019 (tarif unique)
Visite groupes scolaires / classe en français	82,00 €	82,00 €
Visite groupes scolaires / classe en langue étrangère	107,00 €	107,00 €
Tarif journée scolaires / classe en français	180,00 €	180,00 €
Tarif journée scolaires / classe en langue étrangère	205,00 €	205,00 €
Tarif atelier pédagogique / classe en français	100,00 €	100,00 €
Tarif atelier pédagogique / classe en langue étrangère	125,00 €	125,00 €

AR Prefecture

005-210500237-20190515-20190515071-DE
Reçu le 21/05/2019

Dans le cadre des activités hors Briançon, les frais de déplacement du guide-conférencier seront facturés conformément aux termes de l'arrêté du 26 août 2008 (J.O. du 30 août 2008) portant sur les indemnités kilométriques et l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 (portant sur les indemnités de mission).

4. PROTOCOLE GRATUITÉS

Dans le cadre de ses missions de communication et de promotion de ses activités, le service du Patrimoine de la ville de Briançon, propose de redéfinir et encadrer précisément l'étendue des gratuités délivrées sur les visites individuelles et groupes.

Ces gratuités sont accordées pour :

- les partenaires touristiques de la Ville : Le personnel des sites du Réseau des Sites Majeurs de Vauban et de la mission Réseau Vauban (engagements communs à tous les sites), le personnel du Ministère de la Culture et de l'ICOMOS, sur présentation d'une carte de membre (sur présentation d'une carte de membre qui leur donne droit d'accès aux sites) ;
- les guides-conférenciers sur présentation d'une carte professionnelle ;
- les accompagnateurs de groupes payants et leurs chauffeurs de bus ;
- le personnel de la mairie ;
- les sorties organisées par le CCAS au profit des seniors dans la limite de 5 par an ;
- les comédiens spécifiquement désignés dans le cadre de l'organisation de visites spectacles ;
- toute demande émanant du cabinet du Maire, dans le cadre du protocole, sous réserve de validation préalable.

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De valider les tarifs et gratuités proposés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 1 DEL 2019.05.15/071

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM